

Déclaration relative à la quantité de substances transportées hors d'un site assujettis au droit sur les carrières et sablières

La présente déclaration concerne un site de carrière, gravière ou sablière¹ localisé sur la propriété suivante :

Lot : _____ Rang : _____
Canton : _____ Municipalité : _____

Ce site est exploité par : _____
Adresse de l'exploitant : _____

Signataire de la déclaration (lettres mouluées) : _____

Téléphone du signataire : _____

(joindre la résolution mandatant le signataire pour agir au nom de l'exploitant, dans le cas où l'exploitant est une personne morale)

La présente déclaration concerne la période de référence suivante :

- Du 1^{er} janvier au 31 mai 20__
 Du 1^{er} juin au 31 décembre 20__.

Je déclare que la quantité totale de toutes les substances assujetties² qui ont été transportées hors du site identifié ci-haut, pendant la période de référence indiquée, s'élève à _____ tonnes métrique.

Ou

Compte tenu de l'incapacité de l'exploitant à mesurer la quantité de matières transportée en tonnes métriques, je déclare que la quantité totale de toutes les substances assujetties² qui ont été transportées hors du site identifié ci-haut, pendant la période de référence indiquée, s'élève à _____ mètre cubes.

Signature : _____

¹ Carrière, gravière ou sablière : lieu où se fait l'extraction de substances minérales de surface décrites dans l'article 1 de la Loi sur les mines, sauf la tourbe, mais incluant les substances provenant du recyclage de débris de démolition.

² Substances assujetties : substances minérales de surface décrites dans l'article 1 de la Loi sur les mines, sauf la tourbe, mais incluant les substances provenant du recyclage de débris de démolition. Les substances extraites du site, mais aussi celles qui ne font que transiter par le site sont assujetties de la même manière.

L'assujettissement des substances ne se fait pas voyage par voyage, mais site par site. La totalité des substances transportées hors d'un site est soit assujettie soit entièrement exclue.